

# DOSSIER D'INSCRIPTION 2025/2026

## Les étapes de votre inscription

---



### Étape 1

Je remplis le  
formulaire  
Responsable légal  
Je remplis un  
formulaire Elève par  
enfant à inscrire.  
Je prends  
connaissance avec  
l'élève du règlement  
intérieur.  
Je sélectionne les  
enseignements.



### Étape 2

Je choisis mon mode  
de règlement  
Je remets le dossier  
complet



### Étape 3

Allegretto valide votre  
inscription  
Je reçois par mail mes  
identifiants extranet et je  
peux vérifier sur le site  
d'Allegretto que mes  
données sont exactes.  
Je peux les rectifier si  
besoin  
Je dépose la photo de  
mon enfant  
Je reçois ma facture



### Étape 4

Mon inscription est  
définitivement validée  
Le professeur me  
confirme mes horaires et  
les modalités  
d'organisation de l'année

# REGLEMENT INTERIEUR

---

## Inscription

S'entend pour l'année entière. Sera validée :

- Administrativement à la réception de la fiche d'inscription et du règlement de l'adhésion à l'association. A l'issue de cette procédure une facture vous sera adressée validant ainsi définitivement votre inscription.
- Pédagogiquement à réception du règlement du tarif annuel des cours ou validation des modalités de règlement en cas de paiement échelonné.

## Organisation de l'année

- Le calendrier des cours est fixé à chaque rentrée. Il suit le calendrier scolaire (pas de cours pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés, ni les ponts scolaires) sur une période de 32 semaines.
- Effectif des cours collectifs : Si l'effectif est inférieur à moins de 5 élèves, le Conseil d'Administration arbitre sur le maintien du cours.

## Obligations de l'élève, des familles et suivi pédagogique

- La formation musicale est obligatoire pour tous les élèves inscrits au Parcours Enfant et pour la Formule 2.
- L'élève s'engage à suivre assidûment les cours de musique dispensés par l'école et pour lesquels il a demandé son inscription pour l'année.
- Le cours de formation musicale est collectif. L'élève est donc tenu d'y assister entièrement. Les cours commencent et finissent à l'heure prévue. La ponctualité est exigée.
- Les élèves verront leurs acquis évalués par le contrôle continu. En formation musicale, un examen a lieu pour valider la fin de chaque cycle (à la fin du 1C4A et du 2C2A).
- Des moments musicaux sont programmés tout au long de l'année. Chaque printemps, l'école organise son Festival sur deux jours lors d'un week-end.

## Instruments et matériels

- L'école ne fournit pas d'instrument. L'enfant doit disposer de l'instrument qu'il choisit d'étudier.
- L'achat de méthodes et de partitions de musique est à prévoir par l'élève, sur les conseils du professeur. Le matériel de formation musicale doit impérativement être acquis au complet pour le jour de la rentrée.

## Lieux de cours et salles mises à disposition

- Les élèves prendront soin des locaux mis à disposition par la Mairie et des écoles. Ils seront responsables des dégradations qu'ils pourraient occasionner.
- **Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'école Jean Racine et de l'école Saint Joseph des Brotteaux. Seuls les élèves sont autorisés à pénétrer dans les locaux.** Les parents des élèves pourront assister occasionnellement au cours de leurs enfants avec l'accord de l'enseignant et/ou de la Direction, uniquement dans les locaux de la Mairie (33 rue Bossuet). Toutefois, il leur est demandé de ne pas intervenir durant le cours.

## Absences / Horaires

En cas d'absence d'un élève pour un cours collectif et/ou individuel :

- L'élève et/ou son représentant doit avertir la direction et/ou son professeur par tout moyen.

En cas d'absence d'un professeur pour un cours collectif et/ou individuel :

- Toute absence sera notifiée aux familles par tout moyen.
- Le cours pourra être reporté ou assuré par un remplaçant.

## Responsabilité

- L'école souscrit via la Confédération Musicale de France une assurance qui couvre responsabilité civile, dommage aux locaux et aux personnes.
- L'école n'est pas responsable des enfants en dehors des heures de cours et de nos locaux.
- En aucun cas, l'école ne sera responsable de la perte ou du vol du matériel personnel ou d'instruments.
- Les élèves doivent être couverts par une assurance responsabilité civile.

 Tout courrier pourra être adressé au Siège de l'école :

 ALLEGRETTO, 33 rue Bossuet 69006 LYON ou par mail : [direction@allegretto-lyon.com](mailto:direction@allegretto-lyon.com)

L'inscription implique l'accord des parents sur la totalité du présent règlement intérieur dont ils ont pris connaissance avant d'inscrire leur enfant.

## TARIFS ANNUELS

	Tarif plein	Tarif - 5 %	Tarif - 10 %
<b>Parcours petite enfance</b>			
Jardin Musical Parent/enfant (tous les 15 jours)	190,00 €	180,50 €	171,00 €
Eveil musical (à partir de trois ans).	390,00 €	370,50 €	351,00 €
<b>Parcours enfant</b>			
Pratique Instrumentale (30 min individuel ou 1 heure à deux) + Formation musicale obligatoire (1 heure) + 1 pratique collective facultative	990,00 €	940,50 €	891,00 €
<b>Parcours ado (+ de 12 ans) ou adultes</b>			
<b>Formule 1 :</b> Pratique Instrumentale (cours 30 min individuel ou 1 heure à deux)	890,00 €	845,50 €	801,00 €
<b>Formule 2 :</b> Pratique Instrumentale ( 30 min individuel ou 1 heure à deux) + Formation musicale + 1 pratique collective	990,00 €	940,50 €	891,00 €
<b>Formule 3 :</b> Pratique Instrumentale (cours 45 min individuel)	1 290,00 €	1 225,50 €	1 161,00 €
<b>Formule 4 :</b> Pratique Instrumentale (cours 45 min individuel + Formation musicale + 1 pratique collective	1 390,00 €	1 320,50 €	1 251,00 €
<b>Pratiques collectives</b>			
Chorale enfants	395,00 €	375,25 €	355,50 €
Orchestre junior	395,00 €	375,25 €	355,50 €
Formation musicale sans pratique instrumentale	395,00 €	375,25 €	355,50 €
Ensemble vocal adulte	395,00 €	375,25 €	355,50 €
Atelier Rock (enfants/ados)	395,00 €	375,25 €	355,50 €
Atelier musiques actuelles (ados/adultes)	395,00 €	375,25 €	355,50 €
Atelier musique de chambre bimensuel (adultes)	200,00 €	190,00 €	180,00 €
L'oreille sous toutes ses formes	450,00 €	427,50 €	405,00 €
Accompagnement pédagogique groupe ados/adultes*	sur étude		
<b>Adhésion (par famille)</b>	45,00 €		

**Accompagnement pédagogique\*** : Ado ou adulte, vous souhaitez travailler entre amis ou sur un projet commun, vous avez besoin de locaux et d'un enseignant diplômé pour vous guider et vous motiver. N'hésitez pas à nous contacter

### Réductions : qui est concerné ?

- **Réduction « pratique collective »** : tout élève inscrit au parcours enfant ou aux formules 2 ou 4 du parcours ado/adulte, a droit à une pratique collective sans supplément de tarif.
- **Réduction famille** : Une réduction tarifaire s'applique aux fratries à partir de 2 enfants adhérents comme suit : pas de réduction sur le tarif le plus élevé, - 5% sur le 2<sup>ème</sup> tarif le plus élevé et - 10% pour les suivants.
- **Réduction étudiant/demandeur d'emploi** : Sur justificatifs, le tarif « - 10 % » sera appliqué.

# Formulaire d'inscription

En gras : Mentions obligatoires à saisir

## Responsable légal # 1

<b>Civilité *</b>	<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame
<b>Nom *</b>	
<b>Prénom *</b>	
<b>Adresse *</b>	
<b>CP et Ville *</b>	

Téléphone domicile	
Mobile *	
E-Mail *	

<b>Assurance Responsabilité Civile *</b>	<b>Compagnie *</b>
	<b>Police n° *</b>

## Responsable légal # 2

Civilité	<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame
Nom	
Prénom	
Adresse	
CP et Ville	

Téléphone domicile	
Mobile	
E-Mail	

## Règlement

<b>Moyen de paiement</b>	<b>Modalités de paiement acceptées</b>
<input type="checkbox"/> Chèque bancaire	<input type="checkbox"/> en totalité
<input type="checkbox"/> Virement	<input type="checkbox"/> en totalité
<input type="checkbox"/> Chèque vacances	<input type="checkbox"/> en totalité <input type="checkbox"/> partiel (à compléter par un autre mode de règlement)
<input type="checkbox"/> Prélèvement	<input type="checkbox"/> en totalité (Octobre) <input type="checkbox"/> en 3 échéances (octobre, novembre et décembre) <input type="checkbox"/> en 6 échéances (octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars) <input type="checkbox"/> en 9 échéances (octobre à juin)
<input type="checkbox"/> Carte bancaire	<input type="checkbox"/> en totalité (Octobre) <input type="checkbox"/> en 3 échéances (octobre, novembre et décembre) <input type="checkbox"/> en 6 échéances (octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars) <input type="checkbox"/> en 9 échéances (octobre à juin)
Vous recevrez par mail les instructions de paiement	

## Elève

<b>Statut *</b>	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Etudiant(e) postbac/Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> L'élève correspond à l'adulte 1 (inutile de remplir la zone « Elève »)
<b>Nom *</b>	
<b>Prénom *</b>	
<b>Date de naissance *</b>	

Mobile	
E-Mail	

Etablissement scolaire à la rentrée		<i>(pour les scolaires)</i>
<b>Niveau scolaire à la rentrée</b>		<i>(pour les scolaires)</i>



### **Droit à l'image**

Nous, soussignés : .....

Agissant en qualité de représentants légaux de : .....

- Autorisons l'Ecole Allegretto à photographier ou à filmer notre enfant / nous filmer (si adulte inscrit) dans le cadre des activités de l'Ecole et à reproduire ou à diffuser ces images à des fins pédagogiques ou de communication sur les supports de communication de l'Ecole, de toute nature, notamment son site internet et ses réseaux sociaux. Cette autorisation est consentie à titre gracieux, pour la durée de vie des supports de communication réalisés par l'Ecole et pour un territoire illimité. Elle exclut toute exploitation commerciale.
- N'autorisons pas l'Ecole Allegretto à photographier ou filmer notre enfant / nous filmer (si adulte inscrit).

A :

Le :

Signature des 2 représentants légaux.

### **Autorisation de sortie pour les mineurs**

Notre enfant (Nom Prénom).....

- autorisé à rentrer seul
  - sera pris en charge par : .....
- .....

## Parcours pédagogique : (validez votre choix par une croix)

Parcours petite enfance	<input type="checkbox"/> Jardin Musical (moins de trois ans)	Samedi 10h30
	<input type="checkbox"/> Eveil 3 ans	Mercredi 15h00
	<input type="checkbox"/> Eveil 4 ans	Mercredi 16h00
	<input type="checkbox"/> Eveil 5 ans	Mercredi 17h00

Pratique instrumentale	Instrument	<input type="checkbox"/> Batterie, percussions <input type="checkbox"/> Chant <input type="checkbox"/> Clarinette <input type="checkbox"/> Flute <input type="checkbox"/> Guitare <input type="checkbox"/> Guitare musiques actuelles	<input type="checkbox"/> Trompette <input type="checkbox"/> Piano <input type="checkbox"/> Saxophone <input type="checkbox"/> Violon <input type="checkbox"/> Violoncelle <input type="checkbox"/> Autre : .....
	Durée	<input type="checkbox"/> 30 minutes <input type="checkbox"/> 45 minutes	

Formation Musicale	<input type="checkbox"/> 1C 1A – Année 1 (Mercredi 13h00) <input type="checkbox"/> 1C 2A – Année 2 (Lundi 17h15 ou Mercredi 15h00) <input type="checkbox"/> 1C 3A – Année 3 (Lundi 17h15) <input type="checkbox"/> 1C 4A – Année 4 (Mardi 17h15) <input type="checkbox"/> 2C 1A – Année 5 (Lundi 18h15) <input type="checkbox"/> 2C 2A – Année 6 (Mardi 18h15)
	<input type="checkbox"/> Carillon chromatique 25 notes - référence Lugdivine 8081. Cet équipement est obligatoire pour le Parcours Enfant : Vous pouvez le commander directement sur le site <a href="https://www.lugdivine.com">https://www.lugdivine.com</a> ou bénéficier de notre commande groupée (30 euros)

Pratiques collectives	<input type="checkbox"/> Chorale enfant (Mercredi 14h00) <input type="checkbox"/> Orchestre Junior (Mercredi 18h00) <input type="checkbox"/> Ensemble vocal ado/adulte (à définir) <input type="checkbox"/> L'oreille sous toutes ses formes (Samedi 09h15) <input type="checkbox"/> Atelier de musique de chambre (par quinzaine, à définir) <input type="checkbox"/> Ateliers Musiques actuelles (Jeudi 20h30) <input type="checkbox"/> Ateliers Rock (Mercredi 19h00)
--------------------------	--

Réduction spécifique	<input type="checkbox"/> Chômeur <input type="checkbox"/> Etudiant <i>(Justificatif de situation à joindre)</i>
-------------------------	--

- Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École et m'engage à y tenir.
- J'autorise l'association Ecole de Musique Allegretto à utiliser les informations contenues dans ce formulaire pour nous transmettre toute information utile à la bonne organisation du programme pédagogique.

Date	Signature du responsable légal ou de l'élève majeur

Les informations portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'École Allegretto pour gérer les inscriptions et le suivi pédagogique des élèves. Pour en savoir plus sur les traitements mis en œuvre et sur vos droits nous vous invitons à vous reporter à notre politique de gestion des données à caractère personnel accessible sur notre site.

Référence unique du mandat	MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA													
	F	R	8	4	Z	Z	Z	8	7	1	D	7	D	

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ALLEGRETTO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veuillez compléter les champs marqués \**

DEBITEUR			
Nom et prénom*			
Adresse*			
Code postal *		Ville *	FRANCE
IBAN *			
BIC *			

CREANCIER			
Identifiant	<b>FR 84 ZZZ 871D7D</b>		
Nom	<b>ALLEGRETTO</b>		
Adresse	33 rue Bossuet		
Code postal	69006	Ville	LYON
			FRANCE

Type de paiement *	<input type="checkbox"/> Paiement récurrent/répétitif	<input type="checkbox"/> Paiement ponctuel
--------------------	---	--

Le *	
A *	
Signature *	

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.